

LA VOIX DES OUBLIES « VDO »



PLAN D'ACTION 2026

Janvier 2026

I. INTRODUCTION

1.1.Contexte de travail

En 2026, l'ASBL La Voix Des Oubliés « VDO » en sigle, est résolument engagée de poursuivre ses appuis et soutiens en faveur des personnes vulnérables.

Les activités à mener seront réalisées dans un contexte national caractérisé par les événements suivants :

Sur le plan sécuritaire, la situation est dominée par la présence des rebelles du M23 à l'Est du pays notamment dans la Province du Nord-Kivu qui entraîne les déplacements massifs de la population et accentue la vulnérabilité des personnes en situation de détresse.

A l'Ouest le phénomène « Mobondo » continue avec des attaques dans certains coins de la Province du Kwango et Kwilu, cela peut avoir également de répercussion sur la situation socioéconomique à Kinshasa où s'exercent la majeure partie des activités de la VDO et de notre public cible.

La vie économique connaît l'augmentation sans cesse des produits tant manufacturés qu'agricoles ; et cela a de répercussions sur le panier de la ménagère. Il y a pour l'instant la présence de plusieurs projets de développement initiés par les partenaires et auprès de différents ministères ayant en charge les personnes vulnérables, mais pour y accéder, c'est un parcours de combattants.

La situation des personnes vulnérables est de plus en plus préoccupante, on assiste à une quête presque forcée sur les rues de Kinshasa de fonds pour subvenir aux besoins des orphelins par des personnes dont l'intégrité reste douteuse.

Sur le plan institutionnel, l'analyse La VDO fait état de plusieurs forces liées à son organisation, sa gestion des ressources et sa capacité de les mobiliser. Parmi ces forces, il a été cité ce qui suit :

- La tenue régulière et correcte des outils de gestion financière et administrative, notamment, le livre et les bons de caisse, les procès-verbaux et comptes rendus des réunions, la production des rapports techniques et financiers ;
- Le contrôle interne de gestion ;
- La tenue régulière des réunions des organes de gestion et de décisions de l'ASBL où desquelles, les comptes de l'association sont présentés ;
- L'organisation des activités d'appuis et de soutien en faveur de notre public cible, notamment les personnes atteintes d'albinisme, les personnes à mobilité réduite, les personnes atteintes de la lèpre, les orphelinats...
- L'organisation des activités de mobilisation de fonds pour permettre à la VDO d'accomplir sa mission ;
- Les activités de visibilité des actions de la VDO en vue d'assurer la notoriété de la VDO.

A côté de ces forces, il a été relevé quelques faiblesses, notamment une faible mobilisation ressources internes due à la négligence par certains membres de payer leur cotisation. L'année

2025 a connu également une faible participation des membres aux activités de l'association comparativement aux années précédentes. Il est à noter aussi que la quête de la VDO à acquérir un siège social reste une des faiblesses qui a été soulignée.

1.2. Les bénéficiaires ciblés

Les actions de la VDO de cette année seront en faveur de la catégorie des personnes vulnérables dites oubliées suivantes :

- Les femmes vulnérables de Kinshasa ;
- Les personnes atteintes d'albinisme de Matadi/Kongo-central ;
- Les enfants orphelins dans une des structures d'encadrement ciblée à Kinshasa.

Les choix de ces catégories ont été dictés par la stratégie de la VDO qui consiste à réduire la liste des catégories à appuyer par année pour plus d'impacts face à des moyens de plus en plus limités et à assurer une rotation.

1.3. Axes stratégiques du plan d'action 2026

Au regard de la situation des personnes vulnérables et du contexte institutionnel de la VDO, les actions à mener dans ce plan d'action 2026 sont structurées autour de 4 axes stratégiques à savoir :

1.3.1. Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles de la VDO afin de lui permettre de mieux accomplir sa mission

Les actions à mener dans cet axe vont consister à renforcer les atouts institutionnels de la VDO pour lui permettre d'accomplir sa mission de soutenir les personnes vulnérables. Les activités consisteront à mobiliser les ressources internes et externes afin de pouvoir doter la l'ASBL d'un siège et de contribuer à la promotion socio-économique des personnes vulnérables.

1.3.2. Axe stratégique 2 : œuvrer pour la promotion de la dignité et acceptation des personnes vulnérables

Dans cet axe, il sera question de mener les actions qui contribueront à renforcer la dignité et l'acceptation des personnes vulnérables et à concrétiser la conviction de la VDO « NOUS SOMMES TOUS HUMAINS ». Il s'agira également de mener les actions d'urgence dans le sens de redonner de l'espoir et du sourire aux personnes vulnérables.

II. BREVE PRESENTATION DE LA VDO

2.1. Aperçu historique

« *J'étais en prison, et vous ne m'avez pas pris soin de moi, j'ai été en prison, et vous ne m'avez pas visité* » *Mattieu 25.37*

C'est dans cette perspective en se basant sur ce verset cité ci-dessus qu'est née l'Organisation non gouvernementale et sans but lucratif dénommée "**LA VOIX DES OUBLIES**", VDO en sigle, sous l'initiative de Monsieur Honoré LOANGO BOELUA BAENDAFE, Ambassadeur Humanitaire de la Paix.

En effet, certaines personnes sont oubliées par notre société pour diverses raisons : soit parce qu'on est malade et cette maladie a perduré, soit parce qu'on se retrouve en prison pour un motif ou un autre, soit encore parce qu'on n'est plus stars d'autres fois ou qu'on n'a plus des moyens d'autres fois, soit enfin on est sinistré et victime de catastrophes.

C'est ainsi, se basant également sur l'adage qui dit que *l'union fait la force*, nous avons pensé mettre sur pieds cette structure afin de prêter mains fortes à nos frères et sœurs en difficultés.

Seuls, nous ne pouvons rien, mais avec l'appui de tout le monde et surtout de notre Créateur, nous arriverons à notre objectif : celui d'un monde meilleur où fait bon vivre, un paradis où la souffrance, les difficultés, la misère et autres catastrophes n'auront pas de place.

A ce jour, la VDO fonctionne normalement et remplit les conditions de fond et de forme exigées par la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 de la République démocratique du Congo régissant les Associations sans but lucratif.

2.2. Objectifs

Les objectifs poursuivis par la VDO sont :

- Conscientiser et sensibiliser les personnes oubliées pour les impliquer dans les efforts de leur propre prise en charge
- Lutter contre la discrimination ou l'intolérance des personnes oubliées
- Aider ces personnes à connaître leurs droits et devoirs envers la société
- Promouvoir la culture de la Paix par la sensibilisation au respect des valeurs fondamentales et universelles que sont la liberté, la justice, la démocratie, la tolérance, la solidarité, l'égalité, la vie, etc.
- S'investir pour la promotion et la protection des droits humains en général et particulièrement ceux des personnes oubliées
- Assurer la formation et l'encadrement des personnes oubliées par des séminaires et des ateliers
- Assurer la mobilisation des ressources et mener des actions caritatives et humanitaires au profit des personnes oubliées
- Organiser les journées d'échanges humanitaires entre les acteurs locaux et internationaux en collaboration avec l'Etat congolais

2.3.Organisation/fonctionnement

A ce niveau, nous devons préciser que la Voix des Oubliés comprend deux organes statutaires, à savoir :

2.3.1. Le Conseil d'administration

Il est l'organe qui a pour rôle entre autres :

- Arrêter la politique générale de l'association ;
- Adopter les statuts et le règlement d'ordre intérieur de l'association ;
- Approuver le rapport du comité exécutif sur la gestion et les activités de l'association ;
- Elire et le cas échéant révoquer les membres du comité exécutif ;
- Etudier et analyser les modalités de coopération avec d'autres organismes ;
- Agréer ou rejeter la candidature d'un membre effectif, d'honneur ou sympathisant sur proposition du comité exécutif.

Il se réunit en session ordinaire une fois par mois et en session extraordinaire une fois que le besoin l'exige sur convocation du Président du Comité Exécutif qui en assure la présidence.

2.3.2. Le Comité Exécutif

Il est l'organe de gestion et d'exécution des décisions prises par le conseil d'administration.

Il est composé des personnes qui s'occupent chacun dans les secteurs d'activités visant l'atteinte des objectifs que la VDO s'est assigné.

Le comité exécutif se compose de la manière suivante :

N°	NOMS	FONCTION
01	LOANGO BOELUA BAENDAFE Honoré	PRESIDENT
02	TSHIBUABUA TSHIMANGA Mamy	VICE-PRESIDENTE
03	NGENGA TEMBO Vickera	SECRETAIRE GENERAL
04	LUMANJI Nancy Christine	SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE
05	IYALA BONGWALANGA Julie	TRESORIERE GENERALE
06	BIYELA VILHENA Serge	CHARGE DE PROJETS
07	NGALULA KHANDA Nadège	CONSEILLERE JURIDIQUE
08	Dr DANY MALU	CHARGE MEDICAL ET DE LA LOGISTIQUE

2.4.Ressource

La VDO vit principalement des cotisations de ses membres effectifs. Il n'est pas exclu que l'Association bénéficie des dons et legs de la part des partenaires nationaux et internationaux.

III. PREVISION DE L'ANNEE

3.1. Axes stratégiques

3.1.1. AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA VDO POUR LUI PERMETTRE D'ACCOMPLIR SA MISSION

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs	Activités
Objectif 1.1 : Renforcer les atouts institutionnels de la VDO pour un fonctionnement harmonieux	R.1.1 : Les ressources de la VDO pour accomplir correctement sa mission mobilisée R.1.2. La VDO est doté d'un siège	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de fonds mobilisés aux partenaires et membres ; • Présence d'un siège équipé. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser les réunions du comité exécutif de la VDO ; 2. Tenir les outils de gestion ; 3. Sensibiliser et mobiliser les membres par les réseaux VDO ; 4. Organiser la soirée de gala de la VDO 5. Organiser le forum des ONG

3.1.2. AXE STRATEGIQUE 2 : ŒUVRER POUR LA PROMOTION DE LA DIGNITE ET ACCEPTATION DES PERSONNES VULNERABLES

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs	Activités
Objectif 2.1 : Contribuer à l'acceptation et la dignité des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • R.2.1. Les personnes vulnérables s'acceptent et s'expriment • Les personnes vulnérables ont retrouvé le sourire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre des personnes vulnérables touchées, visitées et assistées. 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Organiser une activité de terrain en faveur des personnes atteintes d'albinisme à Matadi dans le cadre de la journée internationale d'albinisme 7. Organiser une action en faveur des orphelins de Kinshasa 8. Organiser la conférence « Nous sommes tous humains »

--	--	--	--

IV. BUDGET

4.1. AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA VDO POUR LUI PERMETTRE D'ACCOMPLIR SA MISSION

Code	Activités et sous activités	Lieu	Responsable	Cout en \$ USD
1.1	Organiser les réunions du comité exécutif de la VDO ;	• Siège de la VDO (Kinshasa)	• Président de la VDO • SG	951,40
1.2	Tenir les outils de gestion et dotation de bureau ;	• Siège de la VDO (Kinshasa)	• TG	13.87255
1.3	Organiser la soirée de gala de la VDO	• Kinshasa	• Président et tous les membres du Comité	24.434,30
1.4	Organiser une activité de sensibilisation et mobilisation des membres et partenaires	• Kinshasa	• Président et tous les membres du Comité	3.692,27
1.5	Organiser forum des ONG	• Kinshasa	• Comité	3.174,93

4.2. AXE STRATEGIQUE 2 : PROMOUVOIR L'AUTONOMISATION DES PERSONNES VULNERABLES

Code	Activités et sous activités	Lieu	Responsable	Cout en \$ USD
2.1	Organiser une activité de terrain en faveur des personnes atteintes d'albinisme à Matadi Organiser la conférence « Nous sommes tous humains »	Matadi	Comité exécutif VDO ASBL	11.560,93
2.2	Organiser une action en faveur des orphelins de Kinshasa	Kinshasa	Comité exécutif VDO ASBL	2.780 ,00

Le budget total est estimé à **USD 60.466,38** (Dollars américains Soixante mille quatre cent soixante-six dollars américains et trente-huit cents) pour l'exercice 2026 .

V. CHRONOGRAMME D'ACTIVITES

AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA VDO POUR LUI PERMETTRE D'ACCOMPLIR SA MISSION

Code	Activités et sous activités	Période
1.1	Organiser les réunions du comité exécutif de la VDO ;	Chaque mois
1.2	Tenir les outils de gestion ;	Chaque jour
1.3	Organiser la soirée de gala de la VDO	06 février 2026
1.4	Activité récréative et de sensibilisation	28 mars 2026
1.5	Forum des ONG	25 septembre 2026

AXE STRATEGIQUE 2 : PROMOUVOIR L'AUTONOMISATION DES PERSONNES VULNERABLES

Code	Activités et sous activités	Période
2.1	Journée internationale d'albinisme	13 juin 2026

2.2	Actions en faveur des orphelins	12 décembre 2025
-----	---------------------------------	------------------

Conclusion

Les membres du comité exécutif de la Voix des Oubliés « VDO » en sigle, a procédé à l'élaboration du plan d'action 2026 en tenant compte du contexte général du pays et de la situation institutionnelle de la VDO.

La mise en œuvre de ce plan d'action dépendra de la mobilisation des ressources humaines financières et matérielles et de l'élan de solidarité des personnes tant physiques que morales pour venir en aide aux personnes vulnérables.

Fait à Kinshasa, le 31 janvier 2026

Pour la Voix Des Oubliés

NGENGA TEMBO Vickera

LOANGO BOELUA BAENDAFE Honoré

Secrétaire général

Président & Ambassadeur pour la Paix

